

Séance du Conseil Municipal du Mardi 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le mardi trente juin à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt-deux juin 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : 15 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

BILLÉ Christine, CALESTROUPAT Cindy, DABADIE Alice, DARZAC Nicolas, DELORD Didier, FROUIN Michel, GOMEZ Louis, JACQMOT Patrick, LABORDE Cédric, LAMARQUE Jean-Michel, LANGLADE Christophe, LASSERRE Jacques, LESCLOUPE Guillaume, RICHEVAUX Frédéric, THOMAS Jean-François.

Absents : NEANT

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 juin 2020
- Décision modificative / budget communal
- Remplacement agent technique, recrutement, publication
- Fête locale de VIELLA
- Ouverture de la piscine municipale
- Cérémonie du 26 juillet
- Questions diverses

Madame Cindy CALESTROUPAT est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

1- Décision modificative du budget communal

Monsieur le Maire expose : lors de la réunion du 09 Juin 2020, le projet de budget a été présenté comme indiqué ci-dessous :

➤ Proposition dépenses fonctionnement 2020 :	461 443,98 €
➤ Proposition recettes fonctionnement 2020 :	461 443,98 €
➤ Proposition dépenses Investissement 2020 :	62 596,58 €
➤ Proposition recettes Investissement 2020 :	62 569,58 €

A la demande de Madame la Trésorière, les écritures comptables suivantes doivent être rajoutées :

- 33 937.52 € en dépense d'investissement pour le remboursement partiel au Pays du Val d'Adour, des certificats d'économie d'énergie européens concernant l'amélioration de l'éclairage public ; la recette totale perçue en 2019 était de 63 100.56 €.
- 4 500 € en recette de fonctionnement et écritures d'ordre pour la vente du terrain des arènes.
- Diminution de la ligne budgétaire concernant les salaires du personnel communal.
- Inscription d'un montant de 7 490 € en emprunt pour équilibrer le budget.

En conséquence, le budget communal 2020 se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement 2020 :	465 361.72 €
Recettes de fonctionnement 2020 :	465 361.72 €
Dépenses d'investissement 2020 :	100 053.32 €
Recettes d'investissement 2020 :	100 053.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide les modifications du budget communal 2020 comme indiqué ci-dessus.

2- Remplacement d'un agent technique

Monsieur le Maire rappelle le recrutement de Monsieur Yvan KRYL par la Communauté de Communes Armagnac Adour. L'ensemble des activités à effectuer sur la commune nécessiterait un autre agent en complément de Monsieur Quentin TAMBOURRÉ.

Monsieur le Maire explique qu'il existe une possibilité de recrutement d'un emploi aidé dans le cadre d'un P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) Contrat de 20h00 hebdomadaires.

Dans ce cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du SMIC brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Le recrutement sera fait après analyse des C.V. et des lettres de motivation des candidats par le Centre de Gestion du Gers et après un entretien par les membres de la commission personnel.

Pour éviter les soucis liés au précédent recrutement, Monsieur le Maire précise qu'il s'appuiera sur les avis de la commission, mais que comme indiqué dans les textes, le choix du candidat est de la compétence exclusive du Maire.

Il propose de publier un poste dans le cadre du P.E.C puis, au terme du contrat d'un an, si l'agent est capable, de le transformer en un CDD pouvant être renouvelé plusieurs fois avant une titularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

3 - Fête locale 2020 :

En raison de la lutte contre la propagation du COVID-19, le Comité des fêtes a décidé de reporter la fête locale qui habituellement a lieu le 3^{ème} weekend de juillet.

Cette décision est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

L'organisation d'une manifestation à une date ultérieure (fin Septembre – début Octobre) sera étudiée en relation avec le Comité des fêtes du quartier St Pierre, qui lui aussi a annulé sa manifestation du feu de la Saint-Jean prévue fin Juin.

4 - Piscine municipale :

Monsieur le Maire rappelle les décisions du Conseil municipal lors de la dernière réunion, concernant la piscine qui ouvrira au public demain 1^{er} juillet 2020.

Pour préparer l'ouverture, Monsieur le Maire a réuni au préalable les deux agents : Nathalie SOUVY (Maître-nageur sauveteur) et Marie-José LAMARRIGUE (Agent technique affecté au guichet et à l'entretien général).

70 personnes pourront être accueillies par créneau horaire, pour respecter les mesures de distanciation de 4 m² par personne.

La journée sera découpée en 3 créneaux : 10h30 – 12h00, 15h00 – 17h00, & 17h30 – 19h30

Les tarifs votés par le conseil municipal lors de la réunion du 9 Juin 2020, sont valables pour **un seul créneau horaire :**

- 1 € de 6 à 15 ans
- 2 € à partir de 16 ans

5 – Cérémonie du 26 juillet 2020

Les directives officielles de lutte contre le COVID-19 n'ont pas été assouplies dans le cadre de l'organisation de rassemblements et notamment en matière de cérémonies. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose que la cérémonie du dimanche 26 juillet à VIELLA se déroule sans public. Seul le Conseil municipal et les autorités seront invités (Préfète, Sous-Préfète, Président du Conseil départemental, Députés, Sénateurs, Conseillers départementaux, Présidents des instances des Anciens combattants).

De plus, ni la messe en l'église de VIELLA, ni l'apéritif habituellement offert par la municipalité n'auront lieu.

La cérémonie en comité restreint se déroulera au Monument érigé en l'honneur des combats de VIELLA rue du Souvenir au quartier du Pédéouen.

Une commission se réunira pour affiner le déroulement et fixer le protocole de la cérémonie.

6 - Questions diverses

Projet de station-service de carburants :

Comme prévu, Monsieur le Maire et deux adjoints Messieurs RICHEVAUX et LANGLADE ont rencontré Monsieur CHIABRANDI vendredi 19 Juin à 11h00 à la Mairie. A sa demande, un plan du terrain appartenant à la commune à côté du cimetière a été fourni. Il avait visité le terrain puisqu'il était déjà sur Viella la veille de la rencontre. Il a sollicité un comptage journalier des véhicules qui empruntent la RD 144. C'est pourquoi, une demande a été faite auprès du service voirie du Département qui va réaliser ce comptage prochainement.

Mr CHIABRANDI a confirmé que la commune devait fournir un terrain d'environ 1 000 m² et financer la voirie et les réseaux divers (VRD), ce qui représente environ 50 000 €. Sa société se charge ensuite de financer l'ensemble de la station et d'en assurer le fonctionnement.

Il est prévu qu'un bail emphytéotique de 25 ans soit signé pour la mise à disposition du terrain (souvent pour une location à 1 € symbolique), Si le projet se concrétise, les panneaux d'entrée et de sortie du village devront être déplacés et nécessiteront une délibération.

Les informations nouvelles seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Réunion de la Commission culture et des bénévoles de la médiathèque le samedi 27 Juin à 10h30. L'Ordre du jour était le suivant :

Organisation du spectacle "Dire et Lire à l'Air", en partenariat avec la médiathèque départementale le Vendredi 25/09/2020 à 19h00.

Réouverture de la médiathèque après le confinement prévue du 11 Juillet au 8 Août et un mercredi par semaine.

Nécessité de recruter quelques bénévoles pour compléter l'équipe.

Projet de bulletin municipal :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord sur le principe d'un bulletin d'informations pour diffusion auprès des administrés. Le Conseil prévoit la réunion de la commission pour préparer un sommaire, rédiger certains articles et prévoir l'aide d'un journaliste éventuellement.

Délégués du Syndicat Mixte Adour amont et affluents : considérant que la réglementation prévoit que l'élection de ces délégués est réalisée par la Communauté de communes, la désignation de Messieurs GOMEZ et LANGLADE lors de la réunion du 9 juin est caduque.

Elections sénatoriales :

L'élection des délégués et des suppléants pour les « sénatoriales » est fixée par le Journal officiel au Vendredi 10 Juillet 2020. Cette date est impérative. Pour VIELLA, il faut prévoir 3 délégués et 3 suppléants. Les élections sénatoriales seront Dimanche 27 Septembre 2020. Le vote est obligatoire sous peine d'une amende. Habituellement, le Maire et deux adjoints sont candidats pour être délégués.

Le conseil municipal décide que l'élection des délégués de VIELLA pour les sénatoriales aura lieu vendredi 10 juillet 2020 à 19 heures.

Sentier de randonnée :

Le tracé du sentier de l'Estremdébat a été modifié suite à la création d'un élevage de volailles. Il emprunte une bordure de prairie avec des hautes herbes. Pour les éviter, un chemin communal envahi par les ronces sur 200 m environ pourrait être nettoyé et ré-ouvert. Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint feront une reconnaissance sur le terrain pour éventuellement organiser une journée de corvée.

Formalisme des convocations du Conseil municipal :

Monsieur le Maire explique qu'il n'est plus obligatoire d'envoyer les convocations par pli postal et qu'une convocation par messagerie est suffisante au regard de la loi. Le Conseil municipal donne son accord pour un envoi des convocations par mail uniquement.

L'ordre du jour étant terminé et l'assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22H30.